

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de SEINE-ET-MARNE
Arrondissement de MELUN
Préfecture de MELUN

DELIBERATION
N° 2025062401

SIVU DU CONSERVATOIRE COUPERIN

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 24 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 du mois de JUIN, le Conseil syndical du SIVU du conservatoire Couperin s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Maryse PELLETIER, suivant convocation du 10 Juin 2025 et affichée le 10 Juin 2025.

Les délégués titulaires présents :

Mme Maryse PELLETIER (Présidente - Tournan-en-Brie)
et **M Mohamed ABIDI** (Délégué - Chaumes-en-Brie)

Objet: VOTE DES NOUVEAUX TARIFS USAGERS

Nombre de membres en exercice :	02
Nombre de membres présents :	02
Nombre de suffrages exprimés :	02
Votes pour :	02
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Mme Pelletier, présidente, rappelle au conseil syndical :

A l'issue de l'année scolaire 2024-2025, il a été décidé d'opter pour une hausse de 1% à 2% à l'euro le plus proche des tarifs usagers à compter du 1er septembre 2025.

Il a également été décidé la création d'un nouveau parcours tarifaire à destination des élèves souhaitant s'inscrire à plusieurs cours de danse sur l'année scolaire. Cette création fait suite à la

demande croissante des inscriptions en danse et l'augmentation des propositions du conservatoire au sein de ce département. Il a également été décidé de créer un tarif hors syndicat à destination de la chorale séniors. Il est donc proposé d'opter pour les modalités d'encaissements et tarifs suivants :

DROITS D'INSCRIPTION: pas de prorata. Exonération pour les adhérents de l'association FORTUNELLA et les agents du SIVU.

PRORATA: un prorata est possible sur l'ensemble des tarifs sauf les droits d'inscription selon la date d'inscription en cours d'année sur la base du nombre de mois de cours dispensés.

MODES DE RÈGLEMENT: PAYFIP, chèque bancaire, chèque-vacances, bon CLACS pour les tournanais.es, prise en charge financière CCAS & C.E.

ECHÉANCIER : jusqu'en 6 fois par chèque ou libre par PAYFIP.

NOUVEAUX TARIFS ANNUELS USAGERS AU 1er SEPTEMBRE 2025:

	TARIFS SYNDICAT	TARIFS HORS-SYNDICAT
DROITS D'INSCRIPTION RÉDUITS (sans cours ind.)	7 € (N-1: 6€)	9 € (N-1: 8€)
DROITS D'INSCRIPTION PAR FAMILLE	17 € (N-1: 16€)	19 € (N-1: 18€)
LOCATION D'INSTRUMENT	133 € (N-1: 131€)	154 € (N-1: 151€)
LOCATION D'INSTRUMENT + <i>+: saxophone et flûte traversière</i>	258 € (N-1: 253€)	300 € (N-1: 294€)
EVEIL MUSICAL	124 € (N-1: 120€)	231 € (N-1: 224€)
DANSE ÉLÉMENTAIRES	124 € (N-1: 120€)	231 € (N-1: 224€)
DANSE ADOS-ADULTES	213 € (N-1: 207€)	256 € (N-1: 249€)
<i>Cours de danse supplémentaire par élève</i>	124 € (N-1: x)	124 € (N-1: x)
ATELIER / PRATIQUE COLLECTIVE	213 € (N-1: 207€)	256 € (N-1: 249€)
CHORALE	65€ (N-1: 65€)	65 € (N-1: 65€)
CHORALE SENIORS	5 € (N-1: 5€)	65 € (N-1: x)
PARCOURS MUSICAUX (INSTR + FM + ATELIER)		
<u>1^{er} cycle</u> (instr 30 min.)		
1er inscrit	535 € (N-1: 529€)	914 € (N-1: 905€)
2 ^e inscrit	457 € (N-1: 453€)	<i>non accessible</i>
3 ^e inscrit	375 € (N-1: 371€)	<i>non accessible</i>

<u>2^e cycle*</u> (instr 45 min.)	568 € (N-1: 562€)	1124 € (N-1: 1113€)
<u>3^e cycle*</u> (instr 1h)	640 € (N-1: 633€)	1301 € (N-1: 1288€)

Cours d'instrument seul de 30 min. + atelier	318 € (N-1: 309€)	816 € (N-1: 793€)
Cours d'instrument seul de 45 min.* + atelier	391 € (N-1: 379€)	<i>non accessible</i>
Cours d'instrument seul d'1 heure* + atelier	484 € (N-1: 470€)	<i>non accessible</i>

PARCOURS MUSICAUX LYRIQUE (INSTR + FM + ATELIER+ACCOMPAGNEMENT)

<u>1^{er} cycle</u> (instr 30 min.)	632 € (N-1: 626 €)	1141 € (N-1: 1130 €)
<u>2^e cycle*</u> (instr 45 min.)	687 € (N-1: 681 €)	1446 € (N-1: 1432 €)
<u>3^e cycle*</u> (instr 1h)	788 € (N-1: 780 €)	1674 € (N-1: 1658 €)
Cours d'instrument seul de 30 min. + atelier + accompagnement	410 € (N-1: 406 €)	1030 € (N-1: 1020 €)
Cours d'instrument seul de 45 min.* + atelier + accompagnement piano	503 € (N-1:498 €)	<i>non accessible</i>
Cours d'instrument seul de 1h.* + atelier + accompagnement piano	623 € (N-1:617 €)	<i>non accessible</i>

*: *selon conditions et évaluations*

👉 **Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité l'ensemble des tarifs usagers proposés ci-dessus à compter du 1er septembre 2025.**

Fait et délibéré en séance le 24 JUIN 2025.

Mme Maryse PELLETIER

Présidente du SIVU du conservatoire Couperin



M Mohamed ABIDI

Secrétaire de séance



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 077-257703603-20250624-2025062401-DE